

FOND SOCIAL LYCEEN

Ce fonds social lycéen est destiné à faire face à **des situations difficiles** que peuvent rencontrer les lycéens ou leurs familles pour assurer les dépenses de scolarité et de vie scolaire.

Cette aide exceptionnelle peut être attribuée pour les élèves scolarisés en formation initiale au sein des établissements d'enseignement secondaire agricole publics.

Cette aide doit permettre de faire face à tout ou partie des dépenses relatives aux deux catégories suivantes :

Dépenses de scolarité	Dépenses de vie scolaire
Achat de manuels et de fournitures scolaires Achat de matériel professionnel ou de sport Achat de vêtements de travail Sorties scolaires....	Frais d'internat ou de demi-pension Frais de transports...

Cette liste de dépenses de scolarité et de vie scolaire n'est pas limitative.

Pour pouvoir constituer un dossier de demande d'aide, la famille devra en faire la demande **auprès du secrétariat scolaire**.

Si vous souhaitez une aide pour le 1er trimestre, prenez **contact le plus rapidement possible** auprès de madame LONGO au 03.24.39.60.00. Elle vous remettra un formulaire, et les informations nécessaires à la constitution du dossier à présenter à la commission.

Vous pouvez également retirer le dossier de demande d'aide directement auprès de la vie scolaire du LEGTA.

Directeur de l'EPLEFPA de Rethel

M. LONGO